068-226800019-20090320-0000002538-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi: 23/03/2009

Réception par le Prefet : 23/03/2009

Publication: 27/03/2009

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS

Che**f** du Service Administratif de l'Assemblée

N° CP-2009-4-4-8

Séance du vendredi 20 mars 2009



Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES ET DES PERSONNES **HANDICAPEES**

CONVENTION PORTANT « SOLDE DE TOUT COMPTE » DU SERVICE SOCIAL GERONTOLOGIQUE A WITTENHEIM DANS LE CADRE DE SA REPRISE PAR LE **DEPARTEMENT AU 1er JANVIER 2008**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- la délibération du Conseil Général n°E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence accordées à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil Général n°5e/109-06 du 8 décembre 2006 relative à la reprise du service social gérontologique,
- les délibérations n°2008-5-4-1 et n°2008-5-4-2 du 11 décembre 2008 relatives au budget primitif 2009,
- VU le compte administratif de l'exercice 2007 du service social gérontologique à WITTENHEIM sous gestion de CARMI EST par délégation de service public,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve et autorise le Président à signer la convention portant « solde de tout compte » au bénéfice de CARMI EST au 31 décembre 2007, pour la somme de 1 529 €, selon le modèle joint en annexe. Cette dépense sera imputée sur le programme I611, chapitre 011, fonction 50, nature 611 du budget départemental

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

voix contre

Adopté